DOSSIER D'ORGANISATION

PREVENTION DES MATCHES SENSIBLES

N° de Match: ..... Catégorie: .....

Club recevant: ..... Club visiteur: .....

Ligue Paris Ile-de-France de Football
5, Place de Valois - 75041 Paris cedex 01
Tél.: 01.42.44.12.12 - Fax: 01.42.60.55.46

1 CLUB DEMANDEUR : _____

N° AFFILIATION: _____ DATE DE LA DEMANDE :_____/_____/ *20*_____

(15 jours avant le match au minimum sauf cas exceptionnel)

NOM ET PRENOM DU REFERENT PREVENTION SECURITE : _____

RAISON DE LA DEMANDE HORS DELAI (s'il y a lieu) :

_____

_____

2 QUESTIONNAIRE RELATIF A LA RENCONTRE

MATCH CONCERNE : _____ **reçoit** _____

N° DE MATCH : _____

DATE DE LA RENCONTRE : _____ **20..** _____

LIEU DE LA RENCONTRE (adresse complète) : _____

_____

HORAIRE DE LA RENCONTRE : _____

CATEGORIE : _____ **CHAMPIONNAT** ☐ **COUPE** ☐

MOTIF DE LA DEMANDE (merci d'être le plus précis possible):

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

3 QUESTIONNAIRE RELATIF AUX PRECONISATIONS

ETES-VOUS ENTRE EN CONTACT AVEC LE REFERENT PREVENTION SECURITE DU CLUB ADVERSE ? : OUI ☐ NON ☐

SI OUI, QUAND ? (date) : _____ 20 _____

QUELLES SONT LES MODALITES ET PRECONISATIONS PRISES EN COMMUN LORS DE CET ENTRETIEN ? :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

ETES-VOUS ENTRE EN CONTACT AVEC VOTRE MUNICIPALITE ? : OUI ☐ NON ☐

SI OUI, QUAND ? (date) : _____ 20 _____

QUELLES SONT LES MODALITES ET PRECONISATIONS PRISES EN COMMUN LORS DE CET ENTRETIEN ? :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

4 CADRE RESERVE A LA LIGUE

DATE DE LA REUNION : _____/ _____/ 20____ DECISION PRISE : ☐ *CONVOCATION* ☐ *EN ATTENTE* ☐

CONVOCATION SANS REPORT ☐ *REPORT SANS CONVOCATION* ☐ *CONVOCATION + REPORT* ☐

PERSONNES CONVOQUEES :

_____

DATE DE LA CONVOCATION : _____/ _____/ 20____ HEURE : _____H_____

VISA SECRETARIAT GENERAL	VISA C.R.P.M.E	VISA DIRECTION COMPETITION

5 RAPPEL DE LA PROCEDURE

Dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, il est rappelé que pour les matches susceptibles d'être considérés dans un premier temps, par les clubs, comme faisant l'objet d'une attention particulière « Match sensible » les modalités sont les suivantes :

- **DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LES CLUBS**

Les référents sécurité des deux clubs concernés doivent **IMPERATIVEMENT** rentrer en contact afin de prévoir les modalités préventives à mettre en place par leurs clubs.

Lors de la demande de classement d'une rencontre dite « sensible» une lettre d'information du club recevant doit être envoyée aux Maires des villes concernées.

Le Président du club doit faire parvenir à la Ligue une demande de classement de matche sensible au **moins 15 jours avant la rencontre** (sauf cas exceptionnel).

Le représentant et le référent sécurité des clubs concernés par la procédure doivent répondre à toutes invitations qui leur sont adressées par la CRPME.

Les clubs concernés devront veiller à l'application des modalités prévues, en commun, lors de la réunion avec la CRPME.

- **DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LA LIGUE**

Dès la réception de la demande de classification en « match sensible» la Ligue transmet le dossier à : la CRPME, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP).

La CRPME invite les clubs concernés et le représentant des arbitres de la Ligue à une réunion d'organisation de la rencontre.

La Ligue met en place un dispositif d'accompagnement de la rencontre (choix des arbitres, délégué officiel Ligue).

La Ligue informe par courrier la ville concernée de l'organisation d'un match classé « sensible » sur le territoire de sa commune (en lui demandant, entre autre, quelles sont les dispositions prévues pour ce type d'évènement).

La Ligue peut décider de remettre ou geler une rencontre si elle considère que la procédure dite de « match sensible » n'est pas respectée, ou que les éléments en sa possession sont insuffisants pour que la rencontre se joue dans des conditions les meilleures.

La Ligue Paris Ile-de-France organise sur son territoire, en moyenne, 600 matches par semaine.
Dans certains cas, certaines de ces rencontres doivent faire l'objet d'une attention toute particulière qui nécessite la participation de tous : Clubs, Municipalités et Ligue. D'autres, très exceptionnelles appellent à la participation des services de la Préfecture.

R A P P E L : PERMANENCE TELEPHONIQUE

CHAQUE WEEK-END UNE PERMANENCE TELEPHONIQUE EST A VOTRE DISPOSITION.
UN ELU EST A VOTRE DISPOSITION POUR LES CAS D'EXTREME URGENCE RENCONTRES LORS DE VOS MATCHES.